ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

mutuelles

Question écrite n° 89250

Texte de la question

M. Philippe Morenvillier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les inquiétudes exprimées par la société mutualiste de l'Est (SMUTIE-SMACIV-MFC) quant à l'allongement de la liste des médicaments remboursés à 15 % par la sécurité sociale. Ce nouveau transfert engendrerait une hausse des cotisations de tous leurs adhérents et par conséquent aurait un impact sur leur pouvoir d'achat, avec à terme, le risque de les obliger à faire des choix financiers au niveau de leur protection curative ou préventive, ce qui provoquerait une aggravation des dépenses lourdes, à la charge de la collectivité. Les mutuelles réfutent l'argument qu'elles n'ont qu'à utiliser leurs réserves pour assumer cette nouvelle charge, dans la mesure où ces réserves seraient constituées pour répondre aux obligations de solvabilité exigées par les pouvoirs publics.

Données clés

Auteur : M. Philippe Morenvillier
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 89250
Rubrique : Économie sociale
Ministère interrogé : Santé et sports
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 septembre 2010, page 10504
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)